



**Championnat de LIGUE ÉPÉE DAMES et ÉPÉE HOMMES M17 Équipes du
13/01/19 à BOBIGNY**

DIMANCHE 13 JANVIER 2019

Horaires :

Épée homme et dame Eq - Inscription : 10h00 - Scratch : 10h15

Engagements :

Les engagements par les clubs devront être effectués sur l'interface
d'engagements en ligne de la FFE
avant le **JEUDI 10 janvier 2019 à 23h59**

Droit OBLIGATOIRE d'inscription :
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

30 €

Arbitrage :

1 arbitre pour 1 équipe

Lieu :

**Complexe Marcel Cachin/Arthur Ashe
Rue Marcel Cachin
93000 BOBIGNY**

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission mauricette.lefebvre@leac-escrime.fr, bertrand.dupeyrat@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.